



Compte-rendu CAPN n° 6 recours CREP - 17 mai 2023

Tout vient à point à qui sait attendre...

Un grand nombre de recours sur la phraséologie des comptes-rendu d'entretien professionnels étaient en attente d'examen pour la catégorie C, nous arrivons à la fin du rattrapage.

Un dernier dossier sera examiné le 27/06 lors d'une CAPN de titularisation (non titularisation = licenciement).

Nous apprenons la mise en place effective d'une formation ad hoc pour les évaluateurs.
IL ÉTAIT TEMPS !! encore aujourd'hui nous avons constaté des errements dans les compte rendu d'évaluation...des propos inappropriés voir mal placés ont été annotés dans certains CREP.

Nous attendons avec impatience la mise en application de ces nouvelles consignes qui ont l'ambition de rendre (enfin) les comptes rendus d'entretien professionnel objectifs. 2023 sera l'année du renouveau ?

Ce jour 16 dossiers étaient étudiés :

1 de 2019, 5 de 2021 et 10 de 2022.

Les recours concernaient 1 AC, et 10 ACP2.

Pour des raisons de confidentialité nous ne donnerons pas les détails des débats ni un bilan statistique des modifications acceptées ou pas.

Les élus du SNAD CGT tiennent à souligner la qualité des débats et de l'écoute de la Présidente de la CAPN, qui n'hésite pas à accepter de modifier la phraséologie lorsque nos arguments lui sont suffisamment développés